

Renseignements sur l'enfant participant

Prénom : _____ Nom : _____ Âge : _____

Téléphone : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Numéro d'assurance-maladie : _____ Expiration : _____

Niveau (*Pour maximiser la sécurité et le plaisir des enfants*): N'a jamais joué débutant
intermédiaire

Mon enfant désire et a le niveau pour jouer dans le compétitif (9-14 ans)

Renseignements sur le parent

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____

Je souhaite m'impliquer comme parent bénévole ? OUI NON

Êtes-vous nouveau résident : OUI NON Si oui, depuis quand : _____

Frais d'inscription : Carte de crédit : Visa Master Card

de la carte _____ Exp. _____ Code _____

Signature : _____

Réservé à l'administration Montant : _____ \$ Initiales de l'employé : _____

Mode de paiement : _____

**Modalités d'inscription et politique de remboursement**

- Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante :** animateur@mont-blanc.quebec
- Pour toutes questions, s'adresser au service des loisirs: animateur@mont-blanc.quebec ou 819 688-2161, p.261.
- Informations générales sur l'activité :** Jeudi du 18 juin au 22 août, au terrain de baseball, à côté de l'hôtel de ville.
De 18 h à 19 h : Pour les enfants de 5 à 8 ans, débutants, initiation. De 19 h à 20 h : Balle molle compétitive pour les jeunes de 9 à 14 ans. Coût : 48 \$ (inscription) + 20 \$ (dépôt chandail).
- Équipements requis: gant de baseball et espadrilles.
- Cette activité requiert l'inscription d'un nombre minimum et d'un maximum de personnes. Le service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre suffisant de participants.
- Si vous souhaitez faire le paiement par chèque, celui-ci doit être libellé à la Municipalité de Mont-Blanc et daté avant le début du cours. Vous devez l'apporter avec votre fiche d'inscription, à l'hôtel de ville pendant nos heures d'ouverture.
- Pour tout chèque sans provision, des frais d'administration de 25 \$ s'appliqueront. Un chèque certifié sera ensuite exigé.
- La Municipalité s'engage à rembourser les frais d'inscription dans le cas d'une annulation d'activité de sa part.
- Si le participant annule son inscription avant le début de l'activité, il aura droit à un remboursement complet sous présentation de billet médical. Sans billet médical, 25 \$ de frais administratifs seront soustraits du remboursement.
- Aucun remboursement n'est accordé après le début de l'activité, sauf pour des raisons médicales. Dans ce cas, et sur présentation d'un billet médical, le remboursement se fait au prorata des cours non suivis. Le participant doit obligatoirement informer la Municipalité et non le responsable de l'activité, s'il désire annuler son inscription.